

Communiqué de la Cour des comptes

Gestion du parc de véhicules de l'État de Vaud

La Cour des comptes publie un rapport d'audit sur la gestion du parc de véhicules de l'État. Ce rapport montre que le parc de véhicules est globalement bien adapté à ses missions. Il relève cependant que les frais d'entretien sont peu transparents et n'incluent pas les coûts de la main d'oeuvre. Il met en évidence la disparité de son équipement informatique, ainsi que la faiblesse des critères écologiques, qui n'interviennent que pour 7,26 points sur 100 dans la décision d'achat.

L'État de Vaud possède environ 1000 véhicules immatriculés qui se répartissent de manière à peu près égale entre les engins lourds et les voitures légères. La police cantonale et le Service des routes sont les principaux utilisateurs et gèrent plus de 55% du parc automobile.

Le parc de véhicules de l'administration est très hétérogène. L'application stricte de la législation sur les marchés publics et le découpage en lots lors des achats conduit à une grande diversité de marques ce qui en complique la gestion.

Contrairement à d'autres cantons, l'Etat de Vaud a choisi de centraliser la gestion de ses véhicules. Une entité dénommée CCEV (Centre cantonal d'entretien des véhicules), qui groupe quatre ateliers à la Blécherette, à Rennaz, Bursins et Yverdon-les-Bains se charge en principe de l'entretien et des réparations des véhicules, à l'exception notamment des travaux nécessitant des compétences très particulières ou des travaux sous garantie.

Il est difficile d'assimiler le CCEV à un garage multimarque classique. Ce centre s'occupe en effet aussi bien de véhicules légers que de camions et autres engins lourds. Son personnel se charge également d'entretenir des bâtiments du Service des routes, participe à la maintenance du réseau routier et sert des prestations à d'autres services. La comparaison avec le secteur privé est difficile faute de normes en matière de coûts d'entretien.

Une politique de mobilité est peu à peu mise sur pied afin de favoriser les déplacements des collaborateurs en réduisant dans la mesure du possible l'usage des véhicules individuels. Des contrats avec « Mobility » ont été conclus par différents services. La structure géographique du canton limite toutefois l'extension de dispositifs qui sont surtout efficaces en milieu urbain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14/04/2010

Renseignements complémentaires : Jacques Guyaz, magistrat, Cour des comptes, 021 316 58 10

Anne Weill-Lévy, présidente de la Cour des comptes, 021 316 58 00

Fichiers à télécharger :

